

APPEL À CONTRIBUTIONS

L'Association des Doctorants et Docteurs du Centre de Droit des Affaires (ADDCDA) de l'Université Toulouse Capitole organise un colloque le **30 novembre 2023** à l'Université Toulouse Capitole qui se déroulera sous un format hybride pour le public, présentiel pour les intervenant(e)s.

Après les thèmes de *L'impact des nouvelles technologies sur le droit et ses acteurs*, *Sport et Droit des Affaires*, *Art et Droit*, *Guerre économique et Droit*, *Luxe et Droit*, et *Stratégies et Droit*, cette nouvelle journée d'étude sera dédiée au thème :

« DURABILITÉ ET DROIT »

La durabilité fascine. La richesse de la notion de durabilité l'acommode aux développements pluridisciplinaires et interdisciplinaires. Tantôt juridiques, sociologiques, philosophiques ou encore économiques pour n'en citer que quelques-uns, les débats s'accordent à assimiler la durabilité à la recherche perpétuelle de stabilité, de pérennité ou de constance. La durabilité revêt dès lors un rapport indéniable au temps, s'impliquant dans la quête d'un équilibre entre l'éphémère et l'inatteignable éternité.

La durabilité déconcerte. Elle serait la traduction d'un idéal, d'un système utopique, résistant à l'usure du temps et à sa cohorte de bouleversements. Face à cette notion nébuleuse, de nombreuses acceptions de la durabilité s'imposent à nous. Pour certains, la quête de cette perfection laisse apparaître le progrès tel une panacée. N'est-ce pas dans la nature de l'Homme de rechercher sa propre durabilité ? Pour d'autres, il est d'usage de contester tout renouveau, regrettant un passé disparu. N'est-ce pas le cas du déclin des institutions publiques, de la fin de la paix, de l'abrogation du droit à l'avortement ? Finalement, rien ne paraît être assez stable, robuste, pour faire face aux changements irrévocables du temps.

La durabilité interroge. Elle met au défi le droit de l'identifier, d'étudier son régime et de préciser sa portée. L'appréhension de cette notion constituera une avancée majeure pour la société, ses praticiens et théoriciens. Elle appelle ainsi un dialogue entre spécialistes de divers domaines, juristes, sociologues, scientifiques ou économistes. Les contributions révéleront l'intérêt de cette vaste thématique afin que le débat n'en soit que plus enrichissant.

CANDIDATURES

Les interventions doivent être présentées en français. Les candidats souhaitant intervenir devront présenter une candidature qui sera évaluée par le conseil scientifique de l'ADDCDA. La candidature devra préciser le titre de l'intervention ainsi qu'un résumé de son contenu (entre 150 et 200 mots).

L'envoi des candidatures doit être fait par **courrier électronique**, sous **format PDF**, en **nommant le fichier : NOM-Prénom-Candidature**, à l'adresse suivante : **candidatures.addcda@gmail.com** au plus tard le **2 juin 2023**.

Le conseil scientifique communiquera individuellement par courriel l'acceptation ou le refus des candidatures au plus tard le 16 juin 2021. L'intervenant devra remettre une version écrite d'environ 10 pages de son intervention avant le 3 novembre et la présentera durant le colloque pendant 15 minutes.

L'Association ne pourra pas prendre en charge les frais afférents au déplacement et à l'hébergement des intervenants sélectionnés.

